

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 mai 2014

L'an **deux mil quatorze**, le **douze mai** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 06 mai, s'est réuni sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, Mme Christine LA LOUZE, M. Jean CHARPENTIER, Mme Isabelle THIEBLIN, Mme Sonia GENISSEL, Mme Béatrice POSTIC, Mme Nathalie LUREAU, M. Michel MARY, M. Arnaud POITRIMOL, M. Alain HOYAU, M. Marcel GESNE et M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Etaient absents excusés : M. Fabien PELLETIER (pouvoir à M. Alain HOYAU), Mme Evelyne BOURLIER (pouvoir à M. Michel MARY) et M. Kévin FOUQUET (pouvoir à Mme Danièle MARY).

Secrétaire de séance : Mme Sonia GÉNISSEL.

Ordre du jour :

- + Approbation du compte rendu du 24 avril 2014,
- + Subventions 2014,
- + Construction groupe scolaire : délibération pour transfert mission coordination SPS (M. Divaret à la SARL DIB),
- + Décision modificative budgétaire n° 1-2014 (commune),
- + Logement 8 place St Nicolas : travaux à envisager,
- + Informations diverses,
- + Questions diverses.

## 1- Approbation du compte rendu du 12 mai 2014 :

Sans observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## 2- Subventions 2014 :

Après examen des demandes de subvention, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide d'attribuer les sommes suivantes:

- AFN: 275 €,
- Football Club : 1 000 €,
- Club du 3ème âge: 850 €,
- Gym Volontaire Détente: 200 €,
- Secours Catholique (équipe locale du Theil sur Huisne) : 100 €,
- Entraide et Loisirs du Perche Theillois : 550 €,
- Amicale des Pêcheurs et Riverains de La Coudre: 350 €,
- Prévention Routière: 38 €,
- Stop and Go Moto: 250 €,
- ASP Perche: 30 €,
- Fondation du Patrimoine: 50 €,
- FDGDON: 306.40 €.

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2014 (article 6574).

<b>Présents : 12</b>	<b>Votants : 12 + 3P</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

### **3- Construction groupe scolaire – délibération pour transfert mission coordination SPS (M. Divaret à la SARL DIB) :**

Mme le Maire avait informé le Conseil Municipal lors de sa réunion le 14 janvier 2014 du départ à la retraite de M. Divaret, coordonnateur de sécurité pour le groupe scolaire et de son remplacement par M. Bouttier (SARL DIB de Cherreau 72) qui s'est engagé à réaliser la même mission selon les conditions préalablement établies.

Afin de pouvoir honorer la première facture de la SARL DIB, la trésorerie a demandé le 29 avril dernier de fournir la décision du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de la mission de coordination SPS de M. Divaret à la SARL DIB selon les conditions financières précédemment reprises par M. Bouttier, à savoir pour la phase réalisation 1 232 € HT.

<b>Présents : 12</b>	<b>Votants : 12 + 3P</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

### **4- Décision modificative budgétaire n° 1-2014 (commune) :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide l'inscription budgétaire des crédits suivants :

#### ***DEPENSES D'INVESTISSEMENT***

c/ 2313 (constructions) : - 1 480 €

c/ 21538 op 251 (effacement des réseaux Avenue de la République/Rue du Clos) : + 870 €

c/ 2313 op 272 (aménagement intérieur salle des fêtes) : + 610 €

<b>Présents : 12</b>	<b>Votants : 12 + 3P</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

### **5- Logement 8 place St Nicolas : travaux à envisager :**

Mme le Maire présente un devis de l'entreprise BARAZA concernant la toiture de l'habitation louée, 8 place St Nicolas, qui nécessite une réfection au regard de sa vétusté.

Charpente /pare-neige/couverture /gouttières/échafaudage : 9 416.75 € HT.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

<b>Présents : 12</b>	<b>Votants : 12 + 3P</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Mme le Maire présente un second devis de l'entreprise BARAZA pour la mise en conformité de la salle d'eau de l'habitation louée, 8 place St Nicolas, qui nécessite des travaux pour accueillir une personne à mobilité réduite. Il prévoit notamment le remplacement d'une ancienne baignoire par une douche à l'italienne (faïence/ robinetterie/ bac à douche), l'installation d'une VMC pour un montant de 3 330.54 € HT.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

<b>Présents : 12</b>	<b>Votants : 12 + 3P</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## 6- Informations diverses :

- Personnel mairie : une candidate a été retenue pour le remplacement de la Secrétaire de Mairie pendant son congé maternité. La mise en place d'un contrat à durée déterminée de 6 mois prendra effet en date du 1<sup>er</sup> juin 2014.  
La possibilité d'un contrat emploi avenir est à l'étude. Cependant, pour pallier à une surcharge de travail (gestion du cimetière et assainissement ...), un contrat en CDD de 2 mois est envisagé.
- Institution interdépartementale du bassin de la Sarthe : Mme le Maire représentera la commune, Mme Thiéblin sera proposée comme suppléante.
- M. Boulay, Maire de la Chapelle-Souëf, propose le goudronnage du chemin du Defay, route d'Appenai. Ce chemin étant à 50 % à la charge de nos deux communes, M. Boulay a estimé à environ 15 000 €, soit 7500 € par commune, ces travaux. La décision sera prise par la commission voirie lors de sa prochaine réunion.

- La CdC informe par le biais d'un courrier de l'ouverture des commissions communautaires aux conseillers municipaux.

Plusieurs conseillers se présentent pour y participer :

Commission environnement : Mme Isabelle THIEBLIN,

Commission voiries communautaires : M. Michel MARY et M. Jean CHARPENTIER,

Commission Petite Enfance/Enfance/Jeunesse : Mme Béatrice POSTIC et Mme Nathalie LUREAU,

Commission communication : Mme Isabelle THIEBLIN.

- Les associations Saint Germain-Patrimoine, Saint Martin de Gémages et Ombres et lumières de l'Hermitière participeront à Pierres en Lumière 2014, le 17 mai prochain.  
Rendez-vous à 20 h 30 à l'église de Saint-Germain-de-la-Coudre, présentation de Notre Dame des Champs, de la Juillette et pour découvrir les différentes facettes de la Vierge Marie à travers le décor peint, le vitrail, l'art statuaire, avec le concours d'André Lhopitallier, qui interprètera « Marie au Calvaire » de Charles Péguy, accompagné par Jacques Renou (chants et clarinette).  
A 21 h 30 dans l'église de Saint-Martin de Gémages, présentation du retable datant de 1652, avec des coloris printaniers d'origine, commandé par la « Fabrique » en 1633 à un charpentier de Bellême : Pierre Monthéan (premier d'une lignée de retableurs). Puis, présentation de la Vierge à l'Enfant, rare statue à être encore couronnée, caractérisée par des cheveux sans voile (particularité Percheronne).  
A 22 h 15 dans l'église de la Trinité à L'Hermitière, découverte poétique et spirituelle, avec l'association Ombres et Lumières, mise en valeur du travail des artistes puisant leur source d'inspiration dans la vie de Marie depuis la joie de l'enfance jusqu'au pied de la Croix et à son Assomption.  
Enfin, à 23 h 00, le verre de l'amitié terminera cette soirée dans un site du patrimoine artistiquement mis en lumière.
- Le 23 mai 2014 à 20 h 45, un concert gratuit sera donné par la Société Philharmonique, à la salle des fêtes de Saint Germain de la Coudre.
- Un planning est établi pour la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai prochain. Les horaires d'ouverture sont de 8 h 00 à 18 h 00.

## **7- Questions diverses :**

- Alain Hoyau demande quelle est la démarche à suivre pour donner une procuration de vote.  
Mme Mary expose la démarche à suivre :  
La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 1 condition : être inscrit sur la même liste électorale.  
Le mandant doit se présenter en gendarmerie munie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple).  
Il doit remplir un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place. Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

## **8- Tour de table :**

- Rien à signaler

*Fin de la réunion : 21 h 30*